

La Révolution française (II) – Notions préalables

La présente synthèse peut être complétée, pour ses aspects événementiels, par les ressources suivantes, mises en lignes par « Allô prof », un consortium de la province du Québec :

- La Révolution française (1789)
cf. <https://www.youtube.com/watch?v=OudWsDRLWcc>
- Histoire. Révolution française (notions avancées)
cf. <http://www.alloprof.qc.ca/bv/pages/h1075.aspx>

O. Introduction et rappels

Après l'effervescence de 1789, confrontée à des difficultés multiples, favorisant les excès et les réactions suscitées par celles-ci, tiraillée entre les visions contraires de ses principaux acteurs, la Révolution française sera bientôt reprise en main par la bourgeoisie. Il est vrai que, dès sa naissance, la Révolution n'était pas exempte de contradictions. Par exemple, à peine l'Assemblée nationale avait-elle proclamé la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (qui plaçait les droits fondamentaux au-dessus de tout), qu'elle s'empressait d'adopter la Loi Le Chapelier interdisant les droits d'association et de grève.

En retraçant les grandes étapes de la Révolution française à partir de 1791, on voit se dessiner les conditions qui permettront à la bourgeoisie de la récupérer.

Peu de temps après les premières manifestations populaires, des nobles, préoccupés, entreprennent d'émigrer. Des souverains étrangers s'inquiètent également du sort réservé à leur « cousin », le roi de France ; celui-ci tente, en juin 1791, de fuir le royaume pour revenir à la tête d'une armée (« fuite de Varennes »). Mais il est arrêté avant la frontière, ramené à Paris et contraint de prêter serment d'allégeance à la Constitution.

De 1792 à 1795, la révolution se radicalise. L'Assemblée législative comprend de nombreux membres de la moyenne bourgeoisie, qui provoquent un virage à gauche. Les tensions à l'intérieur de l'Assemblée et entre celle-ci et le roi, qui conserve le pouvoir exécutif, sont constantes : le pays paraît ingouvernable, et les provinces s'agitent. Dans l'espoir de créer une solidarité nationale, l'Assemblée déclare la guerre à l'Autriche et à la Prusse qui menacent les frontières.

En août 1792, quand le roi est soupçonné de collusion avec les armées étrangères, le peuple de Paris (les « sans-culottes ») s'empare de sa personne et le livre à l'Assemblée, qui l'emprisonne, prononce sa déchéance et le juge. C'en est fini de la monarchie. Louis XVI sera guillotiné quelques mois plus tard.

1. La Convention

A. La Convention et la chute des Girondins

A l'été 1792, une nouvelle assemblée, la Convention, est élue au suffrage universel masculin. Celle-ci est divisée entre les Girondins, la Plaine (les députés du centre), et les Montagnards.

Suffrage universel : système de vote ouvert à tous sans restriction sinon celle d'un âge minimum.

Girondins : députés modérés au sein de la Convention. Plusieurs de leurs dirigeants initiaux sont originaires du département de la Gironde (Sud-Ouest de la France). Ils souhaitent réduire l'influence politique de Paris.

Montagnards : députés de gauche et d'extrême-gauche à la Convention, surnommés ainsi parce qu'ils siègent sur les bancs les plus élevés de l'Assemblée.

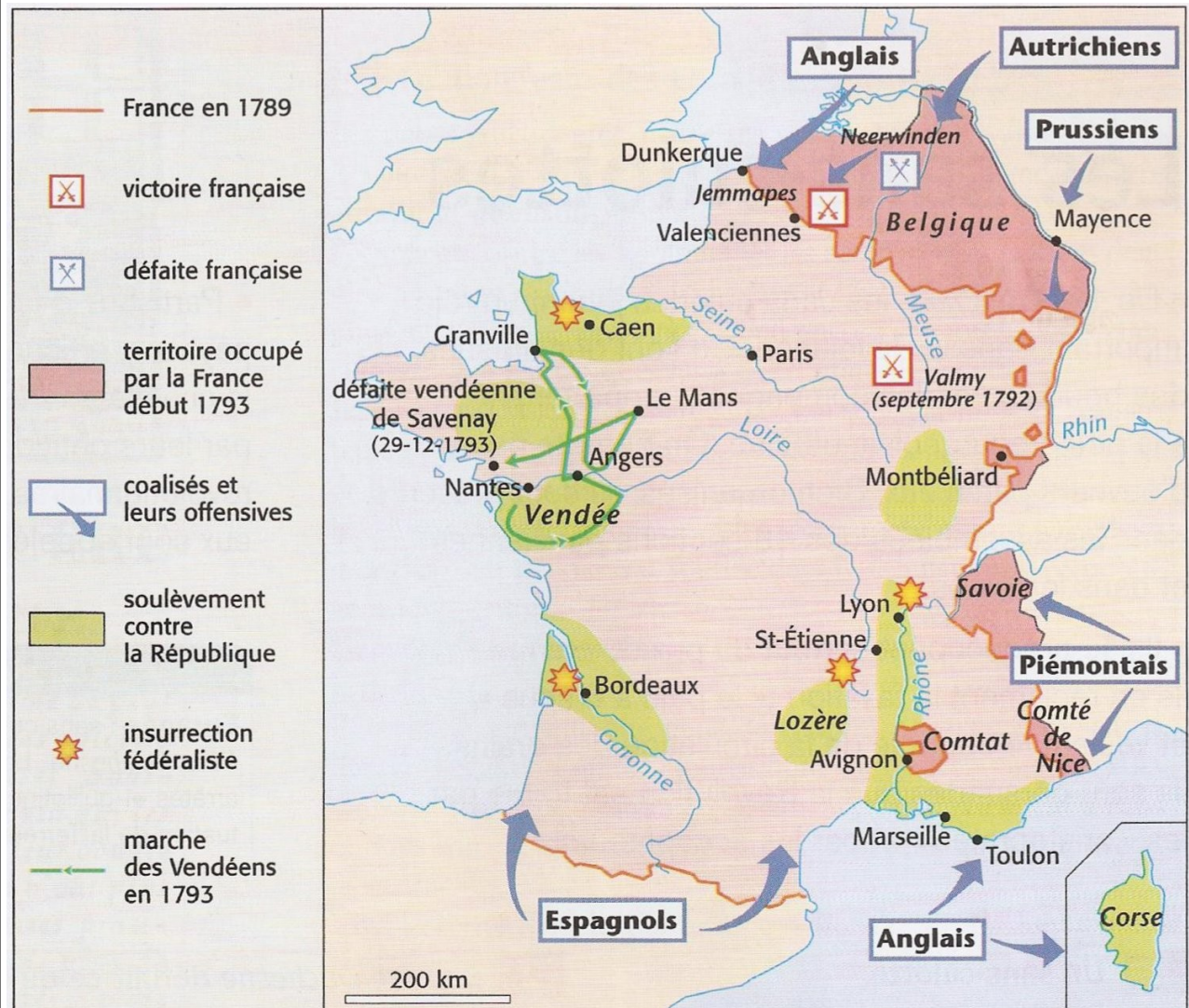
En apprenant la prise de Verdun par les Autrichiens le 2 septembre 1792, les sans-culottes parisiens exécutent dans les prisons les détenus considérés comme des ennemis de la Révolution. Ces « massacres de septembre » font plus de 1.000 morts. Le 20 septembre 1792, la victoire de Valmy, véritable sursaut national, stoppe l'invasion. Le 22 septembre 1792, la République est instaurée.

République : du latin *res publica* (« chose publique »), organisation politique d'un État où le pouvoir est non héréditaire, partagé et exercé par les représentants (généralement élus) d'une partie ou de la totalité de la population.

Les Girondins gouvernent alors en s'appuyant sur la Plaine. Ils ne peuvent éviter le procès du roi, qui jugé, condamné à mort et finalement guillotiné le 21 janvier 1793, ce qui provoque une coalition des souverains européens contre la France.

La Convention décide alors une nouvelle levée en masse de 300.000 hommes. Une insurrection royaliste éclate en Vendée, tandis que les difficultés économiques augmentent et que les sans-culottes demandent d'autres mesures exceptionnelles. Les Montagnards, soutenus par la Plaine, font alors voter la création d'un tribunal révolutionnaire et d'un Comité de salut public. Le 2 juin 1793, des sans-culottes envahissent l'Assemblée : 29 députés girondins sont arrêtés, d'autres s'enfuient et essayent de soulever la Province contre Paris.

« La Patrie en danger » (1792-1793)



Source : J. M. LAMBIN (dir), *Histoire 2^{de}*, Hachette Éducation, 2000, p. 193.

B. La Terreur

Dès le printemps 1793, le pouvoir est exercé par les Montagnards. Le gouvernement est assuré par un Comité de salut public de 14 membres élus chaque mois par la Convention. Parmi eux se distinguent Robespierre, Saint-Just et Carnot. La Convention subit aussi la pression populaire des sans-culottes qui n'hésitent pas à lui soumettre des pétitions.

Pour sauver le pays, le Comité de salut public prend une série de mesures – c'est « la Terreur » :

- une troisième levée de troupes est décidée ;
- les officiers considérés comme incapables sont exécutés ;

- une loi (17 septembre 1793) permet d'arrêter les suspects, qui sont alors jugés par le tribunal révolutionnaire ;
- la « loi du Maximum » contrôle les prix et les salaires ;
- un calendrier révolutionnaire est adopté, les églises sont fermées et les prêtres persécutés.

C. Triomphe et chute de Robespierre

La Terreur permet de redresser la situation. Dès la fin de 1793, les armées étrangères sont repoussées, l'insurrection vendéenne et les soulèvements en province sont écrasés. Simultanément, 17.000 personnes ont été condamnées à mort par les tribunaux révolutionnaires et 23.000 exécutées sans jugement ; en Vendée, la Terreur fait près de 150.000 victimes civiles, soit un quart de la population. Concrètement, c'est une période de guerre civile.

Robespierre est alors attaqué politiquement : sur sa gauche par les « Enragés » (Hébert et les sans-culottes), qui voudraient renforcer la Terreur ; sur sa droite par les « Indulgents » (Danton), qui voudraient la stopper. Il fait arrêter et guillotiner les premiers en mars 1794, puis les seconds en avril : il exerce alors une véritable dictature. La Terreur est renforcée, bien que tout danger semble écarté ; en mai 1794, le christianisme est remplacé par une religion patriotique, le culte de l'Être Suprême.



Maximilien de Robespierre (1758-1794) : Avocat et homme politique français. Au cours de ses études à Paris, il se passionne pour la philosophie, notamment pour Rousseau, pour qui il éprouve une grande admiration et dont le *Contrat social* exercera sur lui une profonde influence. Il est élu député du Tiers-État d'Arras aux États-Généraux de 1789. Élu de Paris à la Convention (1792), celui qu'on surnomma « l'Incorruptible », domina le club des Jacobins, contribua à la condamnation du roi et au procès des Girondins. Maître du Comité de Salut public et de la Convention (1793), il se débarrassa de Danton et de ses partisans, les « indulgents », d'Hébert et de ses « enragés », et institua le culte de l'Être suprême. Bien qu'il ne fut pas le seul responsable de la Grande Terreur, aggravée par la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794), il l'entretint, trouvant toujours une nouvelle faction politique à abattre, et ne sut cependant pas y mettre un terme alors que, le sort du pays étant plus sûr en raison des victoires militaires de l'armée révolutionnaire, sa nécessité n'était plus justifiable. Ainsi, ses ennemis à la Convention et au sein même du Comité de salut public, par souci pour leur propre sécurité, organisèrent sa chute.

Par peur d'être arrêtés à leur tour, certains députés conspirent contre le pouvoir en place. Robespierre est arrêté le 27 juillet 1794 (9 thermidor an II), puis exécuté le lendemain avec une centaine de ses partisans.

Culte de l'Être Suprême : religion patriotique artificielle instaurée en 1794. Inspirée des idées de Rousseau, elle doit remplacer le christianisme et regrouper les citoyens dans des fêtes célébrant les grandes journées de la Révolution et « les principales vertus les plus utiles à l'homme » (Robespierre).

2. Le Directoire

A. La fin de la Convention

Après le 9 Thermidor (27 juillet 1794), les députés qui ont survécu à la Terreur gouvernent. On observe alors une volonté de retour en arrière :

- dans le domaine politique, les responsables de la Terreur sont arrêtés et guillotins ; le club des Jacobins est fermé. Les royalistes reprennent de l'influence et pourchassent les républicains dans le Sud-Est : c'est la « Terreur blanche » ;
- dans le domaine moral, après les angoisses de la Terreur, bals et théâtres ouvrent à nouveau ; on cherche à se distraire : c'est la « réaction dansante » ;
- dans le domaine économique, les libertés économiques sont rétablies. Il s'ensuit une forte hausse des prix, accompagnée de l'effondrement de la valeur des assignats [= monnaie mise en circulation durant la période révolutionnaire]. La famine revient durant l'hiver 1794-1795, la misère grandit. Cette situation provoque les dernières insurrections populaires en avril-mai 1795 ; les sans-culottes envahissent la Convention, mais l'armée disperse les manifestants.

B. Les troubles du Directoire

Pour éviter une victoire royaliste aux élections de 1795, les députés sortants se réservent les deux tiers des sièges. Les royalistes tentent alors un coup d'État [= tentative de s'emparer du pouvoir par la force] : ils sont écrasés par les troupes du général Bonaparte le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire an IV). Fin octobre 1795, le Directoire remplace la Convention : pour éviter tout retour à la dictature, la nouvelle Constitution (la troisième depuis 1789), partage le pouvoir entre cinq Directeurs (pouvoir exécutif) et deux assemblées (pouvoir législatif). Le suffrage censitaire est rétabli.

Les difficultés s'accumulent ensuite : tandis que certains édifient d'immenses fortunes, la majorité de la population vit difficilement et l'assignat ne vaut plus rien. De plus, la nouvelle Constitution n'a rien prévu en cas de conflit entre les Directeurs, ou entre les assemblées et les Directeurs. Seule la force permet de trancher.

Le Directoire organise lui-même une série de coups d'État contre ceux qui menacent le régime : à droite les royalistes, à gauche les Jacobins. Les désordres intérieurs

augmentent : attaques de brigands, reprise des troubles royalistes dans l'Ouest, tentatives de prise du pouvoir (comme celle de la Conjuraison des Égaux). A l'extérieur, les armées républicaines sont vaincues et les conquêtes menacées.

Conjuraison des Égaux : conspiration révolutionnaire animée par Gracchus Babeuf pour remplacer le Directoire par un régime dans lequel la propriété privée aurait été supprimée et la terre cultivée de façon collective. Les conjurés sont arrêtés en mai 1796, jugés et guillotines.

Autour de Sieyès, un complot s'organise pour établir un régime fort. Le général Bonaparte, qui revient de l'expédition d'Égypte (1798-1799), apparaît comme un sauveur aux yeux de beaucoup. Il s'empare du pouvoir par la force les 18 et 19 brumaire 1799 (9-10 novembre 1799). C'est la fin du Directoire.

C. Une France nouvelle

Malgré tous ces bouleversements politiques, la Révolution a mis en place de grandes réformes entre 1789 et 1799 :

- création des départements (26 février 1790) en lieu et place des anciennes provinces ;
- état civil tenu par les municipalités et non par le curé ;
- instauration du mariage civil et du divorce ;
- création d'un nouveau système de poids et mesures (le litre, le mètre, le kilogramme) pour remplacer la multitude de mesures de l'Ancien Régime ;
- abolition définitive et sans rachat des droits seigneuriaux par la Convention (mesure bien accueillie par les paysans).

Enfin, pour faire face à l'invasion étrangère et à la coalition de toute l'Europe contre la France, la conscription est créée en 1798.

Conscription : organisation d'un service militaire par la loi Jourdan (1798). Les jeunes gens de 20 à 25 ans sont inscrits sur une liste, puis tirés au sort pour partir à l'armée ; ils peuvent éventuellement payer un remplaçant qui part à leur place.

Il faut noter que nos régions vont être fortement marquées par ces réformes. En effet, dès 1794, les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège (qui forment alors l'essentiel de l'actuelle Belgique) sont annexés définitivement par le gouvernement révolutionnaire. Nos régions sont donc concernées par tous les grands changements politiques, économiques, institutionnels et culturels de cette époque.

Au final, que reste-il de ces dix années de révolution ? Sur les ruines de la monarchie absolue et de la société d'ordres, une république s'est érigée et un groupe social s'est imposé, la bourgeoisie. Les Français sont passés de l'état de sujets du roi à celui de citoyens de la nation ; le sentiment d'appartenance nationale s'est accru en

conséquence. Ces citoyens jouissent de droits encadrés par une déclaration formelle et une constitution. Parmi ces droits, un droit collectif, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, a également trouvé une audience étendue. L'idée de révolution et celle de droits survivront donc à la révolution française : le XIX^e siècle en sera profondément marqué, et cette influence perdurera ensuite, jusqu'aujourd'hui.

3. La Révolution française et l'Europe

A. Des espoirs et des craintes

Dans les milieux européens favorables aux Lumières, la fin de l'Ancien Régime en France fait naître la conviction de l'apparition d'une « ère nouvelle dans l'histoire du monde » (Goethe). Les pays voisins sont touchés par des soulèvements (Suisse, Savoie et Pays-Bas autrichiens, etc). Dans un premier temps, les souverains européens montrent peu d'empressement à engager la lutte. L'Assemblée nationale se veut aussi rassurante, déclarant renoncer à toute « guerre dans la vue de faire des conquêtes » (mai 1790).

La Proclamation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est pourtant une menace pour les princes. Elle s'applique par exemple à Avignon (1791), qui est rattaché à la France. C'est pourtant la France qui, pour des raisons de politique intérieure et en vue de propager l'idéal révolutionnaire, déclare la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792. Espérée par Louis XVI, la guerre est crainte par Robespierre qui dénonce les « missionnaires armés ».

B. La patrie en danger

L'armée française, désorganisée par la fuite de nombreux officiers, est d'abord battue par les Autrichiens. L'Assemblée déclare la « patrie en danger » (11 juillet 1792) et déclenche un grand élan patriotique. Le 20 septembre 1792, les jeunes volontaires de Kellermann battent les Prussiens à Valmy au cri de « Vive la Nation ! » [au XVIII^e siècle, nation est synonyme de peuple]. Si la bataille est brève, l'évènement a un immense retentissement. Un nouveau type de guerre apparaît, menée par une armée de masse liée à la nation et qui se bat pour un idéal politique. En novembre, le général Dumouriez bat les Autrichiens à Jemappes et pénètre en Belgique.

La Convention déclare apporter « fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté ». En Savoie, en Belgique et dans les pays rhénans, les armées françaises sont bien accueillies, abolissant dans leur élan corvées et droits féodaux. Mais, à partir de 1793, la Convention soumet ces peuples à l'impôt et annexe une partie des territoires. De libératrice, la France devient conquérante et déçoit les populations. Après l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793, l'Angleterre rassemble une coalition contre la France. La France est attaquée.

C. La République conquérante

Avec la victoire de Fleurus (26 juin 1794), la coalition contre la France est bientôt disloquée. En 1795, la France occupe la rive gauche du Rhin et crée la République batave (ex-Provinces-Unies). Les conquêtes françaises se poursuivent sous le Directoire. Bonaparte bat les Autrichiens en Italie ; la carte politique de l'Italie est bouleversée avec la création des « républiques sœurs ». Nice et la Savoie sont annexées et la République de Venise disparaît après mille ans d'existence. Les droits féodaux sont abolis, mais les régions conquises sont pillées ; Mulhouse, Montbéliard et Genève sont réunies à la France.

En 1799, une deuxième coalition menace de nouveau. Bonaparte, devenu Premier consul, impose à l'Autriche la paix de Lunéville (1801) et signe, en 1802, la paix d'Amiens avec l'Angleterre.